

Nombre de Conseillers :

En exercice : 19 - présents : 14 - votants : 17

L'an Deux Mille Vingt et Un, le sept Octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ARZAL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Samuel FÉRET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 Septembre 2021.

Présents : Samuel FÉRET, Antoine RULLIÈRE, Geneviève LE GOUALLEC, Hervé LEFEBVRE, Géraldine TABART, Jean-François BASCOU, Jacqueline MOLLÉ, Patrick ECOMARD, Yvon RIALLAND, Rachel RAITHIER, Serge BRASSEBIN, Marie-Odile JARLIGANT, Jeanne LOLICAR, Hervé TABART.

Absents excusés : Corinne KRDZALIC (pouvoir donné à Geneviève LE GOUALLEC), Virginie LAGRANGE, Yolène BÉGO (pouvoir donné à Jean-François BASCOU), Mickael LAMIDÉ (pouvoir donné à Géraldine TABART), Michel LEVESQUE.

Secrétaire de séance : Patrick ECOMARD.

Approbation du compte-rendu de la précédente séance : le 9 Septembre 2021

Le compte-rendu de la précédente séance est approuvé par 17 voix POUR.

068/2021 Fixation de la surtaxe assainissement pour 2022

La surtaxe est perçue par VEOLIA par le biais de la facture d'eau. Elle sert à financer le fonctionnement du service d'assainissement collectif.

La surtaxe comprend :

- La part collectivité (qui est collectée par VEOLIA et reversée à la Commune) : elle se compose d'une part fixe (abonnement annuel) et d'une part variable (prix au m³ appliqué à la consommation du foyer)
- La part délégataire (qui correspond à la rémunération du délégataire) : elle se compose également d'une part fixe et d'une part variable.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la précédente délibération relative à la surtaxe d'assainissement (part fixe et part variable) :

	Part fixe (abonnement)	Part variable (consommation)
Collectivité.....	13,00 € / an	1,80 € / m ³
Délégataire.....	46,35 € / an	0,97 € / m ³

Il propose au Conseil Municipal de maintenir pour 2022 les tarifs appliqués en 2021. Il précise également qu'aucun investissement n'est prévu en 2022 sur ce budget.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 17 voix POUR,

Fixe les tarifs applicables à partir du 1^{er} Janvier 2022 à :

- 13,00 € par an (part fixe)
- 1,80 € par m³ (part variable)

069/2021 Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Déchets - 2020

Ce rapport a pour objectif principal de renforcer la transparence et l'information sur la gestion du service élimination des déchets d'Arc Sud Bretagne. Il doit être présenté sous la forme d'une information détaillée comprenant un descriptif de l'organisation du service et des prestations réalisées au cours de l'année 2020 (document ci-joint).

Le service environnement se compose de 14 agents. L'accueil du service se trouve à Nivillac. Il gère 102 points d'apports volontaires, 4 déchetteries, 2 plateformes de déchets verts, la collecte des ordures ménagères et des sacs jaunes, la mise à disposition de composteurs.

En 2020, les déchetteries ont été fermées entre le 17 Mars et le 11 Mai. La collecte des ordures ménagères et des sacs jaunes a été maintenue.

En 2020, 5 763,24 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées soit une baisse de 97,78 tonnes ou - 1,67 % par rapport à 2019). Environ 80% de ce tonnage est ramassé en porte à porte et 20% est en apport volontaire.

Le ratio d'ordures ménagères est de 172,40 kg/hab/an (pop DGF) et de 206,26 kg/hab/an (pop INSEE).

Les tonnages de déchets recyclés sont :

836,32 tonnes d'emballages légers (+6,19%)

2 023,64 tonnes de verres (+ 3,95%)

531,99 tonnes de papiers (-9,98%)

Par ailleurs, 149 903 passages ont été comptabilisés sur les déchetteries et plateformes des déchets verts. Les tonnages de déchets déposés sur ces sites ont été de 9 690,44 tonnes, principalement des gravats (1 243,54 tonnes, soit -20%), du tout-venant (2 282,20 tonnes, soit -3,4%) et des déchets verts (3 468,00 tonnes, soit -21,4%).

Les principales remarques sur ces ratios sont :

- La diminution conséquente du tonnage des déchets verts liée à la fermeture des déchetteries et plateformes de déchets verts pendant le confinement donc il est à supposer que les usagers ont valorisé et traité leurs déchets verts par leurs propres moyens durant cette période.
- La forte hausse du tonnage des emballages recyclables (+6,19%) alors que le tonnage des ordures ménagères baisse (-1,67%). La hausse du tonnage des emballages recyclés est liée à un meilleur geste de tri des usagers mais le taux de refus (indésirables présents dans les emballages) a lui aussi nettement augmenté. La hausse du taux de refus s'explique notamment par la présence de nombreux emballages liés aux Extensions des Consignes de Tri qui ne sont pas encore mises en œuvre sur notre territoire.
- La baisse du tonnage de papiers (-9,98%) qui s'explique par la dématérialisation de plus en plus présente, le détournement des papiers par des collectes effectuées par des associations du territoire et la diminution des impressions publicitaires pendant la période de confinement.
- Le ratio de verre reste très élevé sur le territoire et progresse tous les ans.
- Un bilan financier positif (62 791,95 €) mais qui ne reflète pas une année « normale » de fonctionnement du service déchets en raison du confinement, notamment sur la diminution des ordures ménagères et des déchets verts.

Les projets pour 2021:

- Étude sur l'extension des consignes de tri et la collecte des OM toutes les 2 semaines
- Étude sur la généralisation du tri des biodéchets
- Étude sur la nouvelle déchetterie de Nivillac
- Travaux aux déchetteries du Guerno et de Damgan
- Infographie « où vont les déchets ? »

Ce rapport est mis à la disposition du public à l'accueil de la Mairie.

Le Conseil Municipal prend acte.

070/2021 Demandes de subvention au Département: circulation apaisée, panneau lumineux, programme de voirie 2021

Par courrier en date du 13 Septembre 2021, le Président du Conseil Départemental a informé de la mise en place de nouveaux dispositifs de financement à destination des communes de moins de 10 000 habitants.

Cela concerne les investissements en matière de voirie (en et hors agglomération), d'aménagement et de mobilier urbain. L'aide du Département s'élève à un montant forfaitaire de 50 000 € par commune dans la limite du plafond légal de 80% d'aide publique.

Ce dispositif est exceptionnel et est lié à la progression exceptionnelle des recettes provenant des droits de mutation.

Il est proposé au Conseil Municipal de présenter le projet de circulation apaisée, l'achat du panneau lumineux ainsi que le programme de voirie 2021 à ce dispositif.

En complément, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter également le PST (Programme de Solidarité Territoriale).

Marie-Odile JARLIGANT présente également un dispositif exceptionnel à destination des associations qui souhaiteraient réaliser des investissements (achat de véhicule par exemple). Le Département prévoit d'organiser des réunions pour informer les associations.

Samuel FÉRET remercie le Président du Département de redistribuer cet argent auprès des petites communes.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 17 voix POUR,

- Sollicite l'aide financière de Département au titre de l'aide exceptionnelle « Voirie, aménagements et mobilier urbain » pour les travaux de circulation apaisée, l'acquisition d'un panneau lumineux et les travaux du programme de voirie 2021.
- Sollicite l'aide financière du Département au titre du PST 2021 pour les mêmes travaux.

071/2021 Dénomination de voies : Parc d'Activités de la Corne du Cerf

Dans le cadre du déploiement de la fibre optique, chaque entreprise de la Corne du Cerf doit être identifiée par une adresse. Aussi, il est proposé de nommer cette zone « Parc d'Activités de la Corne du Cerf ».

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, par 17 voix POUR,

- Donne le nom « Parc d'Activités de la Corne du Cerf ».
- Dit que la présente délibération sera transmise au service national des adresses du groupe La Poste

072/2021 Circulation apaisée : résultats de la consultation

Pour rappel, le programme de circulation apaisée prévoit la création de zones de vitesse limitée à 30 km/h en agglomération : au bourg d'Arzal, villages de Lantiern, Colon, Silz, Vieille Roche et au Barrage. Les objectifs sont d'améliorer la cohabitation entre voitures, piétons, 2 roues, poussettes, de diminuer le bruit et les risques d'accidents.

Le projet a fait l'objet d'une consultation publique en Janvier 2021.

Le programme nécessitera des changements dans la conduite et le comportement des usagers :

- Un régime de priorité à droite généralisée
- La suppression des passages piétons sauf à proximité de l'école et du complexe Michel LE CHESNE
- Le stationnement en marche arrière sur les parkings

Une réunion publique aura lieu le 8 Novembre prochain à 20h30 à la Mairie pour présenter ces changements à la population.

La consultation des entreprises porte sur les travaux suivants :

- Lot n°1 : peinture routière

Passage piétons (96 m²), signalisation dos d'âne (93 dents de requins), traçage parking (T, lignes, emplacements PMR), marquages 30 km/h, marquages aux abords de l'école.

- Lot n°2 : signalisation verticale

Stationnement en marche arrière, arrêt minute, priorité à droite.

4 entreprises ont été consultées pour ce programme.

Les résultats sont les suivants (montant HT) :

LOT N°1 - Peinture routière		
	SMBA	HELIOS
Effacement avec peinture noire	16 551,74 €	14 988,15 €
Effacement par rabotage ou hydrodécapage	18 226,78 €	19 803,89 €

LOT N°2 - Signalisation verticale	
GIROD Signalisation	HELIOS
8 322,24 €	8 786,70 €

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, par 17 voix POUR,

- Retient l'option effacement avec de la peinture noire pour le Lot n°1,
- Retient l'entreprise HELIOS pour un montant de 14 988,15 € HT pour le Lot n°1 - Peinture routière

- Retient l'entreprise GIROD Signalisation pour un montant de 8 322,24 € HT pour le Lot n°2 - Signalisation verticale
- Autorise le Maire à signer les devis.

073/2021 Participation à l'appel à projet pour l'élaboration d'un Atlas de la Biodiversité Communale

Un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) est une démarche qui permet à une commune de connaître, préserver et valoriser son patrimoine naturel. C'est un inventaire des milieux et espèces présents sur un territoire donné. Il implique l'ensemble des acteurs de la commune (élus, citoyens, associations, entreprises, ...) en faveur de la préservation du patrimoine naturel.

Un ABC est un outil d'information et d'aide à la décision pour les collectivités qui facilite l'intégration des enjeux de la biodiversité dans les démarches d'aménagement et de gestion comme la révision actuellement en cours du SCOT d'Arc Sud Bretagne et la future révision du PLU d'Arzal.

L'ABC donne lieu à la production de trois types de rendus :

- La réalisation des inventaires naturalistes de terrain au cours desquels sont produites des données d'observation et de suivi d'espèces et/ou d'habitats,
- La production de cartographie d'enjeux de la biodiversité qui pourront être intégrés dans les projets d'aménagements et de valorisation du territoire,
- La production de publications, rapports ou annexes relatives à la mise en œuvre de l'ABC et des perspectives qui en découlent.

Ces productions doivent être rendues publiques.

Depuis 2017, l'Office français de la Biodiversité (OFB) lance chaque année un appel à projets afin d'aider financièrement les communes dans la réalisation de leur ABC.

Le plafond maximal de l'aide est fixé à 23 000 € pour des projets d'une durée maximum de 24 mois ou 36 mois sous certaines conditions. A ce jour, le coût de l'ABC pour la commune d'Arzal est estimé à 35 000 €.

Les dossiers de candidature doivent être envoyés avant le 15 Octobre 2021. Les lauréats seront annoncés en décembre 2021 pour un lancement des projets début 2022.

Le projet d'ABC doit cibler 3 groupes taxonomiques. Il est proposé de retenir les suivants :

- Les oiseaux
- La flore et notamment les arbres remarquables
- Les papillons

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 17 voix POUR,

- Décide de valider l'engagement de la commune d'Arzal dans l'élaboration d'un Atlas de la Biodiversité Communale
- Autorise le Maire à réaliser toutes démarches afférentes à cette affaire.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Intercommunalité :

Une réunion entre les bureaux (maires des communes membres) de Questembert Communauté et d'Arc Sud Bretagne a lieu le 12/10. Seront évoqués notamment les sujets suivants : conseil aux habitants sur les économies d'énergie, assainissement et eau potable en vue du transfert de compétence en 2026.

- Brigade de gendarmerie

Le Lieutenant POUVREAU est le nouveau responsable des brigades de Muzillac et Nivillac.

- Repas des ainés

Le CCAS organisera le repas des ainés le Dimanche 7 Novembre à 12H30 au complexe Michel LE CHESNE. Il s'adresse aux habitants d'Arzal âgés de 75 ans et +.

- Grande Dictée :

Les bénévoles de la bibliothèque proposent une dictée le vendredi 8 Octobre à 18H00 à la Mairie. Inscriptions en Mairie et à la Bibliothèque.

- Recherche médecins :

Deux candidats se sont fait connaître en Mairie. L'un d'eux a été reçu en Mairie : il vient du Nord et a pour projet de s'installer à Saint Gildas de Rhuys. Cette personne recherche un mi-temps ou un tiers-temps à Arzal. Elle est favorable au salariat ce qui permettrait à la Commune d'exiger sa présence sur une certaine durée (contrat de travail). Ce médecin prend des étudiants en stage et a encore 10 ans à faire avant la retraite.

- Aménagement Foncier

La commission communale s'est retrouvée sur site à Lantiern pour évoquer le contournement du village. Ses membres ont pu ainsi visualiser un tracé prévu par l'avant-projet et le tracé proposé par un membre de la commission. L'évaluation environnementale devra déterminer les impacts de ces tracés, notamment au regard de la présence de zones humides. Une nouvelle réunion sera alors programmée.

Yvon RIALLAND précise que le tracé retenu devra être celui qui crée le moins de nuisances car les deux propositions ont des impacts négatifs.

- Effectifs scolaires :

Yvon RIALLAND présente les effectifs scolaires à la rentrée 2021/2022 :

Ecole du PIGEON VERT = 132 élèves

36 TPS/PS/MS

15 GS

6 CP

21 CE1

21 CE2

12 CM1

21 CM2

Les effectifs sont stables.

Il y a 29 élèves d'Arzal.

Ecole SAINT CHARLES = 140 élèves

25 TPS/PS/MS

21 GS

28 CP

12 CE1

15 CE2

23 CM1

17 CM2

Les effectifs sont en légère baisse.

Il y a 25 élèves de Marzan.

Yvon RIALLAND alerte les conseillers sur les années à venir : 73 élèves vont quitter les écoles d'ici 2 ans. En moyenne, il y a une trentaine d'inscriptions par an sur les deux écoles. De plus, des fermetures de classes sont annoncées dans le Morbihan. C'est un enjeu majeur car le risque est un territoire vieillissant.

Selon lui, il existe 3 ou 4 leviers qui peuvent être actionnés :

- L'accueil des entreprises (au niveau d'Arc Sud Bretagne)
- L'accueil de nouveaux agriculteurs (remplacement des départs en retraite)
- Le logement
- L'attractivité de la commune

- Village vacances « Les Gabelous » :

Le groupe de travail s'est réuni et a fait un point sur la saison qui vient de se terminer. La fréquentation jusqu'à fin Septembre a permis de récupérer les pertes de 2020. Armelle a été très satisfaite de Manon WAGNER, saisonnière au VVA de Juillet à Septembre. Elle a également apprécié l'aide des jeunes dans le cadre du dispositif Argent de Poche.

En outre, il est proposé de demander aux services de l'Etat, l'autorisation de déplacer les canons, actuellement devant le Centre Socio-culturel, sur le site du VVA.

- Communication :

Le Flash info d'Octobre est en phase de finalisation. Une consultation est en cours pour la conception et l'impression du bulletin municipal. Deux plaques avec le logo d'Arzal ont été commandées pour la barque au rond-point de l'Estuaire.

- Subvention aux associations :

Les dossiers de demande de subvention vont être transmis demain par mail aux associations. La commission Finances se réunira fin novembre pour les attributions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.